

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
27 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame PARIS Françoise, Maire.

Présents : Françoise PARIS, Joël REIGNER, Vanessa LAPORTE, Fabienne POULAIN, Mélanie PUPIN, Denis PUPIN, Christine HOULLEGATTE, Charlène GIMENEZ, Thierry HARDY, Sylvain VIEUBLED.

Procurations : Jean-Louis LECHEVALIER à Thierry HARDY.

Absents non excusés : Christian FLEURY.

Secrétaire de séance : Vanessa LAPORTE

Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2025 : approuvé à l'unanimité

Remplacement du tracteur :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le tracteur RENAULT est hors service et qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau matériel. M HARDY présente les 6 devis effectués :

Fournisseurs	Référence tracteur	Puissance	Montant HT	Montant TTC	Reprise tracteur RENAULT
AUNAY AGRI	Mac Cormick X2.055	49 CV	43 085.80 €	51 702.96 €	2 000.00 €
JAMOTTE	Kubota L1522	51 CV	41 800.00 €	50 160.00 €	1 500.00 €
RUault	John Deere 5058E	58CV	57 500.00 €	69 000.00 €	0
RUault	John Deere 3039R	40CV	52 900.00 €	63 480.00 €	0
SAMA	MF1755M	54CV	46 900.00 €	56 280.00 €	2 000.00 €
CLAAS	ELIOS	75CV	54 780.00 €	65 736.00 €	0

Vu l'exposé de M HARDY, le conseil municipal, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité,

- De retenir la proposition de AUNAY AGRI au prix de 43 085.80 € HT avec reprise de l'ancien tracteur à 2 000 €, d'autant plus que M Hardy a précisé qu'une facture de réparation de l'ancien tracteur, d'un montant de 1 500 € est prise en charge par Aunay Agri.

Décision modificative budgétaire :

Faute de crédits budgétaires suffisants en dépenses d'investissement, il est nécessaire de virer la somme de 40 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Le conseil municipal est favorable à ce virement de crédits.

Aménagement du secrétariat :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réaménager l'accueil du secrétariat par l'acquisition de nouveau mobilier et le montage d'une cloison phonique.

3 devis ont été effectués pour le mobilier et 2 devis pour la cloison.

La commission « bâtiment » s'est réunie et propose de retenir les devis suivants :

- Mobilier : QUADRAT pour un montant de 2 049.24 € H.T
- Cloison : AF TRAVAUX pour un montant de 2 831.00 € H.T

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Aménagement chemin piétonnier à la Coquerie :

A la demande d'une famille, un devis a été réalisé pour l'aménagement d'un chemin sur une longueur d'environ 90 ml à la Coquerie. Cependant, se pose le problème de l'accotement qui n'appartient pas à la commune. Il faut tout d'abord trouver le propriétaire. Dossier à revoir.

Participation mutuelle agents communaux :

Mme le Maire expose que la participation des communes à la complémentaire santé des agents communaux devient obligatoire au 1^{er} janvier 2026 et que le montant minimum à verser à chaque agent ne peut être inférieur à 15 € par mois.

La commune a le choix de recourir à une convention de participation ou à une mutuelle labellisée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'opter pour une mutuelle labellisée laissant ainsi le choix à l'agent de souscrire à une mutuelle de son choix
- D'octroyer la somme de 20 € par mois par agent sur présentation d'un justificatif d'affiliation de l'agent à une mutuelle labellisée.

Recrutement éventuel d'un CDD pour le service technique :

Mme le Maire informe l'assemblée que l'agent technique est en arrêt maladie suite à un accident de travail survenu le 9 octobre. Son arrêt court jusqu'au 5 novembre. Si celui-ci se prolonge, il n'est pas exclu de recourir à un CDD pour palier à cette absence.

Questions diverses :

Illuminations de Noël : pose des guirlandes et illumination s le 6 décembre. Dépose le 10 janvier 2026.

Séance levée à 20h50.